



ACCUEIL GOUTTE D'OR

9, rue des Gardes
75018 PARIS

1980 - 1981

1982
06

☎ 251 87-75

LES HOMMES ÉTRANGERS MARIÉS VIVANT SEULS EN FRANCE

Une première étude (automne 1981) concernant toutes les personnes accueillies à la permanence Goutte d'or depuis son ouverture en mai 1979 a fait ressortir que la situation des hommes étrangers mariés mais seuls en France était la plus dramatique par suite d'un cumul de handicaps (âge, chômage, accident de travail, maladie) et de leur situation familiale : séparés de leur femme et de leurs enfants restés au pays, ils rencontrent les mêmes problèmes psychologiques que les hommes célibataires (solitude) ; mais à la différence de ces derniers, ils ont la responsabilité de familles souvent nombreuses. Un examen plus approfondi de leurs problèmes apparaît alors nécessaire afin de mieux adapter l'intervention du Secours Catholique.

Les situations étudiées concernent les années 1980 et 1981. Au cours de cette période, le nombre de ces hommes seuls n'a cessé de s'accroître (cf tableau 1) 26 en 1980, 52 en 1981.

Parmi les personnes se présentant à l'accueil Goutte d'or, une sur 6 est un homme étranger marié vivant seul en France, soit une minorité, mais par suite de la nature des difficultés rencontrées, des impasses dans lesquelles se trouvent souvent ces hommes, ce groupe tient, dans l'activité des responsables de la permanence, une place sans rapport avec son importance numérique.

Dans les tableaux qui suivront deux classifications ont été adoptées en parallèle :

- l'une selon la date du premier passage à la permanence
 - 1er semestre 1980
 - 2è semestre 1980
 - 1er semestre 1981
 - 2è semestre 1981
- l'autre selon le nombre de passages à la permanence effectués entre la première fois où la personne s'est présentée et la fin de l'année 1981
 - groupe N° 1 : 1 ou 2 fois
 - groupe N° 2 : 3 à 10 fois
 - groupe N° 3 : 10 fois et plus

N.B. l'examen plus détaillé de ces trois groupes est reporté dans le tableau n° 2 qui appelle les observations suivantes :

.../...

GVI

- * Il s'agit plutôt d'un nombre minimum de passages et il est probable que les chiffres réels sont plus élevés : il arrive souvent que des personnes déjà connues, en passant, s'arrêtent à la permanence pour demander un papier, un renseignement, une photocopie, etc..., interventions ponctuelles et brèves qui souvent ne sont pas consignées dans les dossiers mais qui rajoutées les unes aux autres prennent du temps aux responsables SOS.
- * naturellement, ce tableau n'incluant pas 1982, le nombre de passages est généralement très restreint pour les personnes arrivées à la permanence fin 1981 (certaines parmi elles ont été revues à plusieurs reprises début 1982).

Il est donc nécessaire de rester prudent quant aux conclusions à tirer des indications fournies par ces trois groupes, surtout que la première années de fonctionnement de la permanence, les passages, même ceux donnant lieu à une intervention du S.O.S., n'étaient pas notés aussi systématiquement que maintenant.

I - QUI SONT - ILS ?

A - NATIONALITE (tableau n° 3) : 96 % ont la nationalité étrangère (1)

- 93 % d'entre eux sont originaires du Maghreb
- plus de 6 sur 10 sont Algériens
- le Maroc vient en seconde position

B - DATE D'ARRIVEE EN FRANCE (tableau n° 4)

- 38 % sont arrivés avant 1960.
- 46 % sont arrivés entre 1960 et 1970
- 84 % sont là depuis au moins 12 ans

- * problèmes psychologiques, affectifs qui découlent d'une aussi longue séparation avec la femme et les enfants, d'un éloignement durable du pays et de sa culture.
- * nécessité de reconnaître les droits de ces hommes qui travaillent depuis longtemps en France.

.../...

(1) on rencontre 3 cas de nationalité française : deux anciens Harkis et un guadeloupéen.

C - AGE (tableau n° 5)

- 75 % ont au moins 40 ans (ces tranches d'âge ne représentent que 54 % de l'ensemble des personnes accueillies à la permanence (hommes célibataires, femmes seules et couples inclus) et seulement 35 % des hommes étrangers accueillis en 1981 à la permanence de la délégation de Paris, rue Daubigny)
- 38 % ont 50 ans et plus (14 % parmi les hommes étrangers reçus à la permanence rue Daubigny).
- Parmi ceux qui reviennent le plus souvent à l'accueil Goutte d'or (groupe n° 3) : - les 50 ans et plus sont en forte majorité
- puis les 30 - 40 ans.

D - ENFANTS A CHARGE (tableau n° 6 et 7)

- 44 % ont au minimum 5 enfants
- 4,4 enfants en moyenne par situation (contre 2,6 enfants pour l'ensemble des personnes étrangères (hommes, femmes, couples) accueillies en 1981 à la permanence Daubigny et 1,6 enfant pour la totalité des situations étudiées à l'accueil goutte d'or en 1980 et 1981).
- bien que le père ait souvent un âge avancé (cf tableau n° 5) les enfants sont encore jeunes pour la plupart :
38 % des aînés seulement ont au moins 20 ans
3 sur 4 des "derniers" de chaque famille n'ont pas 10 ans.

→ Lourde charge familiale à assumer du fait du nombre d'enfants et de leur jeune âge.

E - DOMICILIATION (tableau n° 8)

- Dans près de 2/3 des cas, ces hommes habitent dans des rues très voisines de l'accueil Goutte d'or, soit une proportion plus élevée que pour l'ensemble des personnes accueillies à la permanence (50 %).
- Cette domiciliation est encore plus marquée (77 %) pour les personnes venues souvent à la permanence (groupe n° 3). S'y adressent-elles plus fortement parce que précisément elle est située à proximité immédiate de leur domicile alors qu'elles devraient hésiter à se rendre à se rendre à une permanence plus éloignée géographiquement ? Il est certain que par son choix d'une implantation au coeur même du quartier de la Goutte d'or, la permanence du Secours Catholique se rend accessible au plus grand nombre des habitants de ce secteur et en particulier à ceux qui souvent n'ont plus la force voulue pour effectuer de longs trajets (à pied, faute d'argent) en vue d'une démarche même utile pour eux.

.../...

II - LEURS DIFFICULTÉS

Les principales difficultés rencontrées par les hommes étrangers mariés vivant seuls en France et les conduisant à s'adresser à la permanence Goutte d'or sont (tableau n° 9) :

- * la maladie
- * le travail
- * les dettes
- * les attentes
- * mais aussi d'importantes difficultés financières, conséquence directe des problèmes mentionnés ci-dessus.

Le logement apparaît rarement comme la motivation principale de la démarche - ce qui ne veut surtout pas dire que ce problème ne se pose pas à la Goutte d'or. Au contraire, la plupart des habitations sont vétustes et ne disposent d'aucun confort (1) mais les habitants, faute de pouvoir trouver des logements convenables et en même temps accessibles financièrement, ont dû s'accomoder de conditions d'habitations difficiles. Ce problème qui est donc une constante dans le quartier ne justifie pas à leurs yeux une démarche spécifique à la permanence, sauf quelques cas particuliers :

- conflit avec le propriétaire,
- allocation logement supprimée par suite de non-conformité du logement aux normes à l'arrivée d'un enfant venu du pays,
- et naturellement, problèmes de dettes ayant trait au logement (cf. & E).

Beaucoup de ces hommes étrangers n'ont pas de logement à eux, mais vivent à l'hôtel (environ 25), chez des amis (3) et l'un d'entre eux est devenu sans domicile fixe. Pour ces deux dernières catégories, l'absence de justification de domicile, de quittance rend difficiles certaines démarches (assistance médicale gratuite par exemple...) et l'obtention de l'aide au B.A.S.

.../...

(1) 21 % seulement des résidences principales du quartier de la Goutte d'or possèdent tout le confort (baignoire ou douche, chauffage central et WC intérieurs) contre 42 % pour l'ensemble de Paris.

12,7 % des habitations sont en état de "surpeuplement accentué" (6,2 % pour Paris).

Sources : statistiques INSEE 1975

A - LA MALADIE

- 7 personnes sur 10
- les cas les plus fréquents sont (tableau n° 10) :
 - . maladie longue ou courte : 4 personnes sur 10
 - . accident du travail : 1 personne sur 4
 - . invalidité, handicap : 3 personnes sur 10
 - . et, chez quelques-uns, maladie psychologique, dépression souvent liées à d'autres formes de maladie ou conséquences d'autres problèmes (chômage).
- Si la maladie (longue ou courte) et l'invalidité atteignent toutes les tranches d'âge dans la même proportion, en revanche les personnes de 30 à 40 ans sont les plus touchées par les accidents du travail (tableau n° 11).
- Une personne sur 4 cumule plusieurs formes de maladie (ce qui explique que le total du tableau 10 est supérieur au chiffre du tableau 9 qui ne tient pas compte des cumuls) :

. maladie + invalidité handicap : 9 cas, 11%	}	de l'ensembl des situations
. accident du travail + invalidité handicap : 6 cas, 8 %		
. accident du travail + maladie : 6 cas, 8 %		
<hr style="width: 100%;"/>		
21 cas, 27 %		

- exemples
- . une maladie (diabète) entraîne un handicap
 - . un accident de travail a pour conséquence une invalidité
- Ces problèmes de maladie donnent souvent lieu à des contestations avec la Sécurité Sociale
- . malgré un certificat médical, une maladie ayant entraîné un licenciement n'est pas reconnue par la Sécurité Sociale comme de nature professionnelle ;
 - . les accidents du travail - nous l'avons vu - sont fréquents mais leurs conséquences (troubles, rechutes...) ne sont souvent pas reconnues en tant que telles par la Sécurité Sociale, ce qui entraîne de longues démarches et expertises, et empêche le cas échéant l'obtention d'une pension d'invalidité.
- Enfin, il faut signaler que certains quand ils sont touchés par la maladie restent très démunis car ils ignorent tout de leurs droits par exemple pour réclamer l'assistance médicale gratuite ou le tiers-payant pharmaceutique.

.../...

B - LE TRAVAIL

Les problèmes liés au travail sont de deux sortes :

- le chômage, principalement
 - les conflits de travail avec l'employeur : ceux-ci ne concernent que 6 personnes, dont 4 sont en même temps au chômage.
 - 6 personnes sur 10 se présentant à la permanence sont au chômage (moins de 4 personnes sur 10 pour les hommes étrangers accueillis à la permanence rue Daubigny).
 - le chômage frappe davantage les 40-50 ans (tableau n° 11) âge où les difficultés rencontrées pour retrouver du travail sont importantes.
 - Dans plus de la moitié des cas, les chômeurs ont aussi un problème de maladie, celle-ci étant souvent à l'origine de la perte de l'emploi par suite de ses conséquences (aptitudes réduites ou incapacité totale de travailler).
- Sur les 27 cas de cumul maladie + chômage, on relève en effet :
- . 13 cas où il n'y a pas de lien de cause à effet entre un problème de maladie et le chômage ; ou bien il ne nous a pas été possible d'affirmer avec certitude l'existence de ce lien.
 - . 6 cas où victime d'une maladie grave (diabète, cécité par exemple) ou professionnelle, la personne s'est retrouvée dans l'incapacité de travailler ;
 - . 8 cas où c'est un accident du travail (ayant ou non entraîné une invalidité) qui est à l'origine du chômage.
- Outre la maladie, les causes de ce chômage peuvent être diverses :
 - . démission pour aller secourir la famille sinistrée à El Asnam ;
 - . expulsion arbitraire de France puis retour clandestin ;
 - . démission exigée par l'employeur d'une personne qui souhaitait suivre un stage de formation.
 - Si, comme nous l'avons vu, les chômeurs sont nombreux, le problème le plus grave se pose pour ceux qui ne sont pas indemnisés ou ne le sont plus pour les raisons suivantes et en particulier :
 - . l'ignorance des droits : aucune démarche à l'ANPE n'a jamais été entreprise
 - . les invalidités de fait non encore reconnues qui entraînent l'impossibilité d'inscription à l'ANPE.
 - . la durée du chômage et l'épuisement des droits. Dans le tableau 12 l'année à laquelle le chômage a commencé a été reportée chaque fois qu'elle était connue et l'on constate ainsi que la perte de l'emploi peut remonter à plusieurs années. Il faut cependant être prudent dans l'interprétation de ces données (notamment pour le "total"), leur

.../...

signification n'étant pas la même selon que les personnes sont venues pour la première fois à la permanence fin 1981 ou au contraire début 1980 : dans ce dernier cas, en effet, rien ne permet d'affirmer que ces personnes sont toujours au chômage en 1982, la plupart n'étant pas revenues à l'accueil Goutte d'or depuis de nombreux mois (1).

- Ce problème de "fin de droits" présente un caractère dramatique pour ces hommes étrangers qui éprouveront beaucoup de difficultés pour retrouver un emploi en période de crise économique compte tenu de leur âge et de l'absence de toute qualification : celle-ci apparaît clairement au vu des métiers exercés (connus dans 59 cas)

- ouvrier du bâtiment	: 25 (dont 2 grutiers)	= 42 %
- mécanicien, manoeuvre	: 12	= 20 %
- SNCF, poseur de voies	: 6	= 10 %
- soudeur en entreprise	: 3	
- caissier	: 1	
- ouvrier en maroquinerie	: 1	
- employé en confection	: 2	
- conducteur	: 1	
- entreprise nettoyage	: 2	
- éboueur	: 1	
- aide-cuisinier	: 1	
- concierge, gardien	: 2	
- étudiant	: 1	
- ancien combattant	: 1	

59

On constate que les métiers les plus fréquemment exercés sont également ceux qui sont le plus exposés aux risques d'accident du travail.

Signalons enfin qu'un des obstacles à la réinsertion professionnelle de ces hommes vient de ce qu'ils sont doublement analphabètes :

- . Dans leur langue maternelle par suite d'une absence de scolarisation dans leur propre pays. Rares sont ceux qui lisent l'arabe.
- . Dans la langue française, compte tenu de la remarque précédente, on se doute que l'acquisition de la lecture et de l'écriture reste à faire. L'expression orale elle-même pose problème. Une dizaine d'entre eux au maximum parlent bien le français ; les autres parviennent à se faire comprendre mais l'aide d'un intermédiaire est parfois utile.

.../...

(1) Dans 2 cas, nous savons que les personnes sont toujours sans emploi : l'un n'avait pas précisé depuis quand il était au chômage, l'autre licencié en 1977 à la suite d'un accident du travail n'arrive pas à retrouver un emploi malgré des efforts désespérés.

La proportion très importante de personnes analphabètes et s'exprimant mal en français laisse entrevoir les difficultés rencontrées pour mener les multiples démarches administratives nécessaires - déjà si compliquées pour les Français.

D'autre part, ces hommes étrangers qui n'ont souvent aucune connaissance de base ne pourront pas avoir accès aux stages de formation comme ceux qui sont prévus dans le cadre des accords franco-algériens.

C - LES ATTENTES

Pour les personnes dont la maladie ou l'invalidité a été reconnue par la Sécurité Sociale, pour celles qui relèvent des ASSEDIC, il est vital de percevoir régulièrement les prestations qui leur sont dues, celles-ci constituant souvent leurs seules ressources. Or plus d'une personne sur 3 attend un versement (cette proportion est beaucoup plus élevée dans le groupe n° 3).

- les ASSEDIC

Les causes de ces attentes sont principalement :

- . les retards dans les versements
- . les délais de constitution de dossier,
- . la nécessité de réactualiser le dossier quand le pointage a été interrompu
 - *par simple oubli,
 - *par absence prolongée au pays (au moment du tremblement de terre d'El Asnam, par exemple)
 - *par impossibilité pour raisons médicales mais sans certificat justificatif, aucun médecin n'ayant été consulté faute d'argent.

Dans ces 3 cas, l'allocataire perd ses droits et ne reçoit aucun versement jusqu'à la reconstitution du dossier.

- les indemnités journalières

Ce sont essentiellement les problèmes de contestation avec la Sécurité Sociale et d'expertise qui retardent ou stoppent l'octroi des indemnités journalières. Parfois aussi, quand la personne a changé d'adresse, les convocations pour contrôle n'arrivent pas ou sont reçues trop tard, ce qui rallonge d'autant la procédure.

- les pensions d'invalidité

Dans 4 cas (pris en compte dans les tableaux 9 et 10) la pension d'invalidité n'est plus versée : transfert du dossier par suite d'un changement d'adresse, suspension de la pension pour révision, etc... Mais, en plus de ces attentes au sens strict d'une pension déjà accordée, il faut mentionner les nombreux cas de démarches en cours soit pour obtenir une pension d'invalidité, soit pour contester son montant insuffisant ; ces démarches concernent 14 personnes dont

.../...

2 dans le groupe n° 1
7 dans le groupe n° 2
5 dans le groupe n° 3

Pour ces personnes devenues inaptes au travail à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, et refusées à l'ANPE, l'octroi d'une pension d'invalidité est vital. Or les démarches sont souvent longues et difficiles car même si le handicap est reconnu, il peut être jugé insuffisant pour donner droit à une pension. En cas de refus, quel est alors l'avenir de ces personnes sans aucune autre possibilité de ressources, sinon l'assistance ...?

Signalons enfin que dans certains cas, l'octroi d'une pension d'invalidité permettrait d'envisager un retour définitif au pays : si un retour "les mains vides" est inconcevable, en revanche, le versement d'une pension assurerait à ces hommes inaptes au travail les moyens de soutenir financièrement leur famille et ne pas être, en revenant, à la charge de la communauté qu'ils ont quittée souvent il y a longtemps. De plus cette question d'invalidité sera la preuve et la reconnaissance du travail qu'ils ont fourni en France et le dédommagement de la maladie ou de l'accident qui les a frappés pendant leur activité professionnelle.

- les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales

Un travailleur immigré vivant en France perçoit des allocations familiales pour les enfants restés au pays mais leur montant est inférieur à celui qu'il toucherait si sa famille était en France (une partie des sommes non distribuées constitue le Fonds d'Action Sociale qui finance diverses constructions et actions en faveur des immigrés).

De même il a droit à l'allocation logement si certains de ses enfants sont avec lui et à condition que le logement réponde aux normes requises.

Excepté 3 cas d'arrêts de versements ou de retard, la perception de ces allocations ne semble pas susciter trop de problèmes.

D - LES DIFFICULTES FINANCIERES

Une grande partie des hommes étrangers mariés vivant seuls en France sont dans une situation financière catastrophique quand ils s'adressent à "l'accueil Goutte d'or" : 51 % d'entre eux ont 0 F pour vivre (1) ;

.../...

(1) 66 dossiers (sur un total de 78) contenaient des indications sur les ressources - dans 34 cas, celles-ci étaient nulles.
Rappelons qu'il s'agit de la situation au moment du premier passage à la permanence.

quant aux autres, leurs ressources restent modérées et sont constituées le plus souvent des versements d'indemnités journalières, de pensions ou d'allocation chômage.

Et pourtant ce problème ne figure pas dans le tableau 9 au nombre des difficultés rencontrées par ces personnes... ; en effet, il nous paraissait difficile de l'isoler en tant que problème particulier, de le mettre en pourcentage, alors qu'en fait, il est la conséquence directe de tous les autres problèmes et par là concerne un grand nombre de personnes.

Comme nous l'avons vu, beaucoup de ces hommes sont malades et/ou au chômage : pour vivre, ils dépendent totalement de l'octroi de prestations, d'allocations ou d'aide de la part d'organismes comme le BAS. Cette situation est extrêmement précaire et, en cas de retard dans les versements, de suspension, d'arrêt définitif par suite d'épuisement des droits, ou de refus du BAS, la situation devient catastrophique pour ces personnes qui ne savent plus comment survivre. Vient s'ajouter alors le sentiment d'échec d'être dans l'impossibilité de faire vivre la famille restée au pays et celui de se sentir déconsidéré. Certains choisiront d'envoyer le peu dont ils disposent mais n'auront plus de quoi se nourrir et se soigner.

E - LES DETTES

Compte tenu du peu de ressources dont dispose un grand nombre de personnes (ou de leur caractère aléatoire), les dettes s'accroissent vite et touchent 45 % des personnes. Il s'agit surtout de dettes de loyer (notes d'hôtel en particulier).

F - DIVERS

Enfin certains s'adressent à la permanence pour des raisons variées et viennent chercher une aide pour :

- . remplir des papiers
- . régulariser une situation
- . rentrer au pays
- . obtenir une retraite de vieux travailleurs, une pension militaire, etc...
- . régler des problèmes avec le BAS qui ne verse pas assez ou ne verse plus, qui refuse son aide en cas d'absence de domicile fixe ou parce que les enfants sont au pays..

.../...

Ces hommes étrangers qui vivent seuls en France sont donc dans une situation généralement très difficile quand ils s'adressent à la permanence. Un cumul de handicaps (1) les laisse sans ressources régulières suffisantes. Face à ces problèmes, quel est alors le rôle de l'Accueil Goutte d'or ?

III - ROLE DE "L'ACCUEIL GOUTTE D'OR"

La permanence d'accueil du Secours Catholique joue un rôle essentiel par l'écoute qu'elle offre aux plus démunis, par sa présence au coeur du quartier déshérité de la Goutte d'or dont la situation ne fait que se détériorer : "quartier à l'abandon" souligne le Comité du Logement, "quartier qui pourrait peu à peu" titre la Croix (19 mars 1982). Mais être proche des plus pauvres, être disponible pour eux ne suffit pas face à l'ampleur des problèmes évoqués ; et ce que les habitants recherchent d'abord, c'est une réponse efficace aux difficultés qu'ils rencontrent.

A - L'ACTION FINANCIERE

Compte tenu de l'absence totale de ressources dans certains cas, l'octroi d'une aide financière apparaît indispensable et même prioritaire.

- la permanence Goutte d'or

Celle-ci est souvent conduite à donner un peu d'argent pour aider temporairement des personnes totalement démunies (pour payer de la nourriture, un transport, des frais médicaux, etc...)

.../...

(1) cf. tableau 9 : "nombre moyen de difficultés par situation".
Pour le groupe n° 3 la moyenne est très élevée, ce qui était prévisible : c'est la complexité et la multiplicité des problèmes rencontrés par ces personnes qui les conduisent à revenir fréquemment à la permanence.

Sur l'ensemble des hommes étrangers seuls en France reçus à la permanence, 25 ont bénéficié de cette aide (soit 32 %) - certains à plusieurs reprises. Leur répartition est la suivante :

1er semestre 80 :	3 cas (25%)	groupe 1 :	5 cas (13%)
2è semestre 80 :	6 cas (43%)	groupe 2 :	11 cas (42%)
1er semestre 81 :	10 cas (31%)	groupe 3 :	9 cas (69%)
2è semestre 81 :	6 cas (30%)		
	25 cas		25 cas

Les sommes d'argent remises à l'accueil Goutte d'or restent d'un faible montant (50 à 100 F généralement). Pour obtenir une aide financière plus importante, les dossiers vont être présentés en commission de cas, à la délégation parisienne du Secours Catholique

- les commissions

Le tableau n° 13 récapitule toutes les interventions des commissions en 1980 et 81 qui ont concerné les hommes étrangers mariés vivant seuls en France venus à la permanence depuis début 1980.

Dans presque 7 situations sur 10, le dossier a été présenté en commission. Pour le groupe n° 3, on note un nombre élevé de passage: en commission (environ 4 fois par cas) (1).

La nature de l'aide accordée (presque exclusivement financière) et les motifs de son octroi (principalement donner les moyens de vivre et de payer les dettes de loyer) (2) sont le reflet des problèmes évoqués précédemment et tentent de leur apporter une réponse ; mais celle-ci reste très partielle : que représente en effet une somme moyenne totale de 740 F par personne face aux impasses dans lesquelles se trouvent certains hommes ?

Il s'agit, reprécisons-le, d'une moyenne : le groupe n° 3, par exemple, bénéficie d'une aide 2 fois plus élevée (1.500 F) mais c'est aussi dans ce groupe qu'on rencontre souvent les situations les plus dramatiques et les plus difficiles à résoudre. De même, les personnes venues dès le 1er semestre 1980 ont reçu une somme supérieure à la moyenne générale (1.200 F au total par situation). Mais cette somme correspond à une longue période et son montant a dû être fractionné puisqu'on relève en moyenne 3 passages en commission par cas.

.../...

- (1) le facteur temps explique que le nombre moyen de passages en commission pour chaque cas décroisse régulièrement de 1980 à fin 1981.
 (2) plusieurs motifs peuvent être fournis en même temps.

C'est pourquoi si cette aide financière reste précieuse pour "éponger" des dettes, elle ne peut apporter qu'un secours très temporaire à toutes les personnes en situation d'impasse et de survie.

Parallèlement au soutien financier -et sans l'exclure compte tenu de son caractère souvent vital- il est donc indispensable de mener une action en prise directe avec les difficultés rencontrées afin de leur apporter la solution la plus durable possible. Les multiples démarches entreprises par les responsables de l'accueil Goutte d'or visent à atteindre ce but (1).

B - LES AUTRES ACTIONS (2)

- * Il s'agit chaque fois que cela est possible de débloquer des situations en multipliant les appels téléphoniques, les lettres et les démarches :
 - en cas de conflits de travail : alerter les syndicats, l'inspection du travail, contacter l'employeur ;
 - en cas de chômage : action auprès de l'ANPE, des ASSEDIC, des anciens employeurs pour obtenir les certificats de travail nécessaires à l'ouverture des droits ;
 - en cas de maladie : contacter la Sécurité Sociale, alerter des médecins ;
 - en cas de dettes : aider la personne à demander un étalement du remboursement ou une remise de la dette, contacter le propriétaire du logement ;
 - en cas de difficultés financières : étudier avec les intéressés comment obtenir les aides publiques auxquelles ils ont droit.

- * Les responsables de la permanence s'efforcent avant tout de permettre aux personnes de faire reconnaître et appliquer leurs droits - que souvent ils ignorent- en les incitant à s'inscrire à l'ANPE, ou en réclamant l'assistance médicale gratuite, le tiers-payant pharmaceutique, l'aide judiciaire gratuite pour les plus démunis.

- * De même, il est essentiel d'encourager les hommes qui le peuvent à rechercher activement un emploi, élément essentiel pour devenir autonome.

.../...

- (1) les démarches mentionnées dans le tableau n° 13 ne sont que celles demandées par les membres de la commission de cas.
- (2) Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'Action Institutionnelle de la délégation, action plus globale expliquée par ailleurs (cf notamment le bulletin "Paris, entends-tu leurs cris ?").

* Quant à ceux qui sont inaptes au travail, la seule solution pour leur assurer dans l'avenir des ressources régulières est d'essayer de leur obtenir une pension d'invalidité (ou une retraite quand l'âge le permet). Mais nous avons vu précédemment (cf. les attentes) combien ces démarches étaient longues et difficiles. Il s'agit donc de relancer sans cesse les diverses administrations, de maintenir le moral et d'assurer la sur-vie.

*

*

*

Si les interventions ponctuelles ont leur utilité, elles ne dispensent pas d'une action à un niveau plus général. Compte-tenu des problèmes très spécifiques évoqués dans cette étude, quelques objectifs apparaissent prioritaires :

- une meilleure information des travailleurs immigrés sur leurs droits (tiers-payant pharmaceutique, assistance médicale gratuite, indemnités de chômage, etc...)
- le développement de l'alphabétisation : l'acquisition des connaissances de base permettra à des personnes souvent analphabètes et sans qualification d'accéder à des stages de formation et facilitera leur réinsertion professionnelle.
- la domiciliation de certains services sociaux dans le quartier même de la Goutte d'or, leur accessibilité aux personnes les plus démunies dépendant en grande partie de leur proximité géographique.
- la mise en place de mécanismes financiers permettant de prendre le relais en cas de retard dans le versement de prestations.

Cette liste est loin d'être exhaustive et l'on peut également souhaiter que se créent des petites entreprises accueillant des personnes sans qualification et qui par suite de handicap divers ne peuvent suivre les rythmes imposés habituellement. Il serait donc utile qu'un groupe se mette en place pour étudier les solutions à apporter aux situations d'impasse décrites précédemment. Dans cette analyse, il faudra toujours prendre en compte le facteur "étranger" : ces personnes, du seul fait qu'elles sont étrangères, rencontrent en effet beaucoup plus d'obstacles que des français dans la même situation qu'elles (maladie, chômage, absence de ressources, etc...) : pour les français, le problème de la langue et de l'adaptation à une culture différente ne se pose pas ; de même, la famille n'est pas séparée géographiquement ; certaines

.../...

prestations ne sont accordées qu'aux personnes de nationalité française (allocation adulte handicapé) ; enfin, au racisme de classe qui se manifeste quelle que soit la nationalité, se rajoute pour les étrangers, le racisme de couleur ou de race ; de plus l'étranger est toujours dans une situation précaire, étant à la merci d'une expulsion, d'un non-renouvellement de sa carte de séjour.

EN GUISE DE CONCLUSION

Rappelons que cette étude ne concerne que les hommes étrangers mariés mais dont la femme et les enfants sont restés au pays -soit seulement 16 % de l'ensemble des personnes accueillies à la permanence Goutte d'or en 1980 et 1981. Par l'ampleur des difficultés qu'ils rencontrent, ils représentent cependant une catégorie à part, ce qui a justifié cette étude.

Au long des mois, devant l'aggravation des situations, ces hommes constituent une interrogation de plus en plus cruciale pour l'antenne du Secours Catholique dans ce quartier où arrivent de plus en plus ceux pour lesquels l'Accueil Goutte d'or est le dernier recours.

REPARTITION DES PERSONNES VENUES POUR
LA PREMIERE FOIS A LA PERMANENCE

1980 et 1981

	Hommes seuls en France		Hommes célibataires		Femmes seules		Couples		TOTAL
		%		%		%		%	
1er semestre 80	12	18,8 %	15	23,4 %	12	18,8 %	25	39 %	64
2è semestre 80	14	13,1 %	23	21,5 %	28	26,2 %	42	39,2 %	107
1er semestre 81	32	17,7 %	72	39,8 %	32	17,7 %	45	24,9 %	181
2è semestre 81	20	15,1 %	39	29,3 %	37	27,8 %	37	27,8 %	133
TOTAL 1980 - 1981	78	16,1 %	149	30,7 %	109	22,5 %	149	30,7 %	485

N.B. en juillet et août, 2 permanences au lieu de 3 fonctionnent chaque semaine.

Détail par année civile	Ho. seuls en France		Hommes Célibataires		Femmes seules		Couples		TOTAL
		%		%		%		%	
1980	26	15 %	38	22 %	40	23 %	67	39 %	171
1981	52	17 %	111	35 %	69	22 %	82	26 %	314
81/80	200 %		292 %		172 %		122 %		184%

TABLEAU N° 2

NOMBRE DE PASSAGES A LA PERMANENCE

	1er sem. 80		2è sem. 80		1er sem. 81		2è sem. 81		TOTAL	
GRUPE N° 1 1 ou 2 fois	3	25 %	7	50 %	15	47 %	14	70 %	39	50 %
GRUPE N° 2 3 à 10 fois	5	42 %	6	43 %	11	34 %	4	20 %	26	33 %
GRUPE N° 3 10 fois et plus	4 ⁽¹⁾	33 %	1	7 %	6	19 %	2	10 %	13	17 %
TOTAL	12	100 %	14	100 %	32	100 %	20	100 %	78	100 %
% sur l'ensemble des cas		15 %		18 %		41 %		26 %		100 %

(1) 1 cas 62 fois en 20 mois
1 cas 24 fois en 14 mois

DATE D'ARRIVEE EN FRANCE

	1er semes. 80		2è semes. 80		1er semes. 81		2è semes. 81		TOTAL		N° 1		N° 2		N° 3	
		%		%		%		%		%		%		%		%
1940-1949	3	38 %	-		1	4 %	1	6 %	5	8 %	2	7 %	1	5 %	2	20 %
1950-1959	1	12 %	2	18 %	10	40 %	5	29 %	18	30 %	10	32 %	7	35 %	1	10 %
1960-1969	3	38 %	7	64 %	11	44 %	7	41 %	28	46 %	14	45 %	8	40 %	6	60 %
1970-1979	1	12 %	1	9 %	2	8 %	4	24 %	8	13 %	3	9 %	4	20 %	1	10 %
1980-1981	-		1	9 %	1	4 %			2	3 %	2	7 %				
TOTAL DES SITUATIONS CONNUES	8	100 %	11	100 %	25	100 %	17	100 %	61	100 %	31	100 %	20	100 %	10	100 %

TABLEAU N° 5

AGE

	1er sem. 80		2è sem. 80		1er sem. 81		2è sem. 81		TOTAL		N° 1		N° 2		N° 3	
- 20 ANS																
20-30 ANS			1	7 %	1	3 %			2	3 %	2	5 %				
30-40 ANS	1	8 %	4	29 %	8	25 %	5	25 %	18	23 %	8	21 %	5	19 %	5	39 %
40-50 ANS	2	17 %	6	43 %	11	34 %	9	45 %	28	36 %	16	41 %	10	39 %	2	15 %
50 ANS ET +	9	75 %	3	21 %	12	38 %	6	30 %	30	38 %	13	33 %	11	42 %	6	46 %
TOTAL	12	100 %	14	100 %	32	100 %	20	100 %	78	100 %	39	100 %	26	100 %	13	100 %

NOMBRE D' ENFANTS

	1er sem. 80		2è sem. 80		1er sem. 81		é7 sem. 81		TOTAL		N° 1		N° 2		N° 3	
0					2	6 %			2	3 %	1	3 %			1	8 %
1	2	18 %	2	15 %	2	6 %	1	5 %	7	9 %	2	6 %	2	8 %	3	23 %
2	1	9 %	1	8 %	3	9 %	2	10 %	7	9 %	5	13 %	2	8 %		
3			2	15 %	7	22 %	1	5 %	10	13 %	7	19 %	2	8 %	1	8 %
4	2	18 %	3	24 %	6	19 %	5	25 %	16	21 %	5	13 %	9	34 %	2	14 %
5			2	15 %	4	13 %	3	15 %	9	12 %	5	13 %	3	11 %	1	8 %
6			2	15 %	4	13 %	4	20 %	10	13 %	5	13 %	2	8 %	3	23 %
7	4	37 %			3	9 %	2	10 %	9	12 %	4	11 %	4	15 %	1	8 %
8	2	18 %	1	8 %			2	10 %	5	7 %	2	6 %	2	8 %	1	8 %
9																
10					1	3 %			1	1 %	1	3 %				
TOTAL des situ. connues	11 = 100 %		13 = 100 %		32 = 100 %		20 = 100 %		76 = 100 %		37 = 100 %		26 = 100 %		13 = 100 %	
Nombre d' enf. cumul	56		52		128		97		333		162		119		-52	
Nombre moyen d'enf./situat.	5,1		4		4		4,9		4,4		4,4		4,6		4	

TABLEAU N° 7

AGE DES ENFANTS

	le plus jeune		le plus âgé	
0 - 5 ANS	17	45 %	2	4 %
5 - 10 ANS	11	29 %	3	7 %
10 - 15 ANS	7	18 %	12	28 %
15 - 20 ANS	1	3 %	10	23 %
20 - 25 ANS	2	5 %	8	19 %
25 ANS ET PLUS			8	19 %
TOTAL DES SITUATIONS CONNUES	38	100 %	43	100 %

DOMICILE

	1er sem. 80		2è sem. 80		1er sem. 81		2è sem. 81		TOTAL		N° 1		N° 2		N° 3	
"Goutte d'or" rues Myrha, Stephenson, bd Barbès de la Chapelle	10	84 %	8	57 %	16	50 %	15	75 %	49	63 %	27	69 %	12	46 %	10	77 %
"Goutte d'or" partie Nord r. Marcadet, Myrha, Steph. Barbès	1	8 %			7	22 %	2	10 %	10	13 %	3	7 %	5	19 %	2	15 %
18è arrondis. vers Marx Dormoy et la Chapelle	1	8 %			2	6 %			3	4 %	1		1	4 %	1	8 %
18è arrondis. vers Jules Joffrin			5	36 %	5	16 %	3	15 %	13	17 %	6	15 %	7	27 %		
autres arrond. et banlieue			1	7 %					1	1 %	1	3 %				
sans domicile fixe					1	3 %			1	1 %	1	3 %				
?					1	3 %			1	1 %		3 %	1	4 %		
TOTAL	12	100 %	14	100 %	32	100 %	20	100 %	78	100 %	39	100 %	26	100 %	13	100 %

TABLEAU N° 10

DETAILS DES DIFFICULTES RENCONTREES

Nombre de situations	12		14		32		20		78 = 100 %		39		26		13	
	1er sem. 80		2è sem. 80		1er sem. 81		2è sem. 81		TOTAL		N° 1		N° 2		N° 3	
<u>MALADIE</u> maladie	5	41,7%	5	35,7%	10	31,2%	12	60 %	32	41 %	18	46,1%	11	42,3%	3	23,1%
accident du travail	2	16,7%	3	21,4%	10	31,2%	5	25 %	20	25,6%	7	17,9%	8	30,8%	5	38,5%
invalidité handicap	5	41,7%	5	35,7%	8	25 %	5	25 %	23	29,5%	10	25,6%	8	30,8%	5	38,5%
<u>TRAVAIL</u> chômage	8	66,7%	6	42,8%	22	68,7%	12	60 %	48	61,5%	21	53,8%	18	69,2%	9	69,2%
conflits de travail	2	16,7%	2	14,3%	1	3,1%	1	5 %	6	7,7%	3	7,7%	2	7,7%	1	7,7%
<u>DETTES</u> loyer	4	33,3%	3	21,4%	14	43,7%	9	45 %	30	38,5%	8	20,5%	14	53,8%	8	61,5%
EDF	3	25 %	1	7,1%	2	6,2%	2	10 %	8	10,3%	2	5,1%	4	15,4%	2	15,4%
autres	1	8,3%	1	7,1%	3	9,4%	1	5 %	6	7,7%	3	7,7%	1	3,8%	2	15,4%
<u>ATTENTES</u> indemn. journa.	4	33,3%	1	7,1%	2	6,2%	4	20 %	11	14,1%	4	10,2%	3	11,5%	4	30,8%
pension invalidité			1	7,1%	1	3,1%	2	10 %	4	5,1%	2	5,1%	1	3,8%	1	7,7%
Assedic	2	16,7%	2	14,3%	6	18,6%	2	10 %	12	15,4%	5	12,8%	5	19,2%	2	15,4%
CAF	1	8,3%			1	3,1%	1	5 %	3	3,8%	1	2,6%	1	3,8%	1	7,7%

TABLEAU N° 9

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES

	1er sem. 80		2è sem. 80		1er sem. 81		2è sem. 81		TOTAL		N° 1		N° 2		N° 3	
Nombre de situations	12		14		32		20		78 = 100 %		39		26		13	
MALADIE	10	83,4%	10	71,4%	19	59,4%	15	75%	54	69,2%	25	64,1%	20	76,9%	9	69,2%
TRAVAIL	9	75 %	7	50 %	22	68,7%	12	60 %	50	64,1%	23	59 %	18	69,2%	9	69,2%
DETTES	5	41,7%	5	35,7%	15	46,9%	10	50 %	35	44,9%	11	28,2%	15	57,7%	9	69,2%
ATTENTES	6	50 %	4	28,6%	10	31,2%	9	45 %	29	37,2%	12	30,8%	9	34,6%	8	61,5%
Nombre moyen de difficultés par situation	2,5		1,8		2,1		2,3		2,1		1,8		2,4		2,7	